

Services aux Institutionnels







présentent le rapport annuel 2002 de

Retraites Populaires Vie mutuelle d'assurances

Nos remerciements à Luc Chessex et Magali Koenig, photographes à Lausanne, pour avoir mis à notre disposition tous les clichés qui illustrent le présent rapport.

Ils ont été réalisés dans le cadre de l'enquête photographique «Zoom 2000», un soutien des Retraites Populaires à la culture.

Conception et réalisation : Communication Les RP Impression : Entreprise d'arts graphiques Jean Genoud SA

Sommaire

Les Retraites Populaires, Services aux Institutionnels

p. 1

Chiffres clés

pp. 2-3

Les Retraites Populaires, Services aux Institutionnels

pp. 4-5

Daniel Schmutz, président Claude Richard, directeur général

Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances

p. 7

Alain Pahud, directeur

pp. 8-9

Activités 2001

pp. 10-11

Nos solutions assurance-vie

pp. 12-13

Commentaires

pp. 14-15

Comptes annuels

pp. 16-17-18

Annexes aux comptes annuels

p. 19

Rapport de l'organe de révision

pp. 20-21 Contacts



Chiffres clés

Les Retraites Populaires, Services aux Institutionnels Fonds en gestion: CHF 9,819 milliards

Activité assureur-vie Vaud

> Retraites Populaires Vie (RPVie), mutuelle d'assurances

Encaissement de primes : CHF 423 millions

Mandats de gestion

Mandats publics

> Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) Total du bilan : CHF 5,401 milliards

> Caisse intercommunale de pensions (CIP) Total du bilan : CHF 1,535 milliard

> Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents (OCC)

Subsidiés: 152'812 personnes

Mandats privés

> Forces Vives,

compagnie d'assurances sur la vie

Encaissement de primes : CHF 30,27 millions

Taux de rendement net global

Retraites Populaires Vie (RPVie), mutuelle d'assurances

> 2002 : - 7,24% > 2001 : 0,42% > 2000 : 5,50%

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)

> 2002 : - 8,19% > 2001 : 0,76% > 2000 : 5,98%

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

> 2002 : - 7,48 % > 2001 : 0,21% > 2000 : 5,03%



Les Retraites Populaires en un coup d'oeil

Notre mission : offrir une plateforme de gestion personnalisée et performante pour tous les services liés à l'assurance-vie et à la prévoyance professionnelle.

Les Retraites Populaires, institution de droit public ayant la personnalité morale, pratiquent toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurance de personnes.

L'activité des Retraites Populaires est régie par la Loi du 26 septembre 1989 sur Les Retraites Populaires ainsi que par le Règlement du 5 janvier 1990 d'organisation des Retraites Populaires édicté par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

L'activité des Retraites Populaires comprend l'application de la Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les Retraites Populaires sont enregistrées dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance du canton de Vaud (VD1).

Les Retraites Populaires peuvent assumer la gérance d'institutions de pensions ou d'assurances.

Gestion paritaire

Pour satisfaire à la gestion paritaire instituée par l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat de prévoyance professionnelle, un comité de prévoyance dans lequel salariés et employeurs ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

Réassurance

Les Retraites Populaires ont conclu différents traités de réassurance couvrant totalement ou partiellement les conséquences économiques de l'invalidité, du décès et de la longévité.

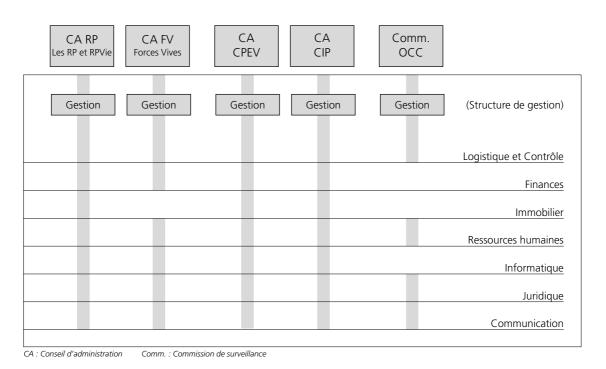
Expert agréé

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par Meinrad PITTET, docteur en sciences actuarielles, expert en prévoyance professionnelle, Genève

Pour chaque exercice, l'expert présente un rapport qui porte essentiellement sur l'application des tarifs et conditions d'assurances, sur les bases techniques ainsi que sur le calcul, l'intégralité et la couverture des réserves mathématiques.

Organe de révision

Le Conseil d'Etat a désigné KPMG Fides Peat, Lausanne, pour contrôler la tenue de la comptabilité et les comptes annuels.



Le Conseil d'Administration en 2003

Président

Daniel SCHMUTZ, ancien conseiller d'Etat La Tour-de-Peilz

Vice-président

Pierre DUVOISIN, ancien conseiller d'Etat Yverdon-les-Bains

Administrateurs

Albert CHAPALAY, commerçant Les Moulins

Isabelle MORET, avocate *Etoy*

Georges-Henri MEYLAN, ingénieur Le Brassus

Charles-Louis ROCHAT, conseiller d'Etat Les Charbonnières

Jean-Rodolphe WILLI, juriste Corcelles-près-Payerne

Secrétaire

Olivier BERTHOUD, directeur *Vufflens-la-Ville*

La Direction en 2003

Direction générale

Claude RICHARD, directeur général

Logistique et contrôle

Roger BORNAND, directeur

Etat-major

Philippe DOFFEY, directeur

Finances

Damien BIANCHIN, directeur

Immobilier

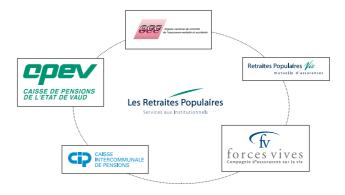
José Carlos MOLINA, directeur

Assurance-vie

Alain PAHUD, directeur

Gestion des institutions de prévoyance

Jean-Claude PRADERVAND, directeur



Composition de la fortune

Le Conseil d'administration des RP a déterminé une allocation stratégique des actifs à cinq ans. Chaque année, il fixe les limites pour les différents véhicules de placements. Des comités de valeurs mobilières, de valeurs immobilières et des investissements non-traditionnels, ainsi que les divisions Finances et Immobilier oeuvrent dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont déterminées de manière à respecter les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) en matière de placements.

L'allocation des actifs est faite sans distinction entre la part provenant de l'assurance vie et celle provenant de la prévoyance professionnelle.

Instruments financiers dérivés

Des placements en obligations étrangères en monnaies étrangères ont été entièrement prémunis contre les risques de change en faveur du franc suisse par le biais d'opérations à terme en devises.

Mandats de gestion

La gestion d'une partie de la fortune des Retraites Populaires a été confiée à divers instituts bancaires avec lesquels un contrat de gestion de fortune a été conclu. Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global indépendant qui assure le contrôle des critères de gestion arrêtés contractuellement entre le gestionnaire et Les Retraites Populaires.

Rapport selon l'art. 59 OPP2

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Il stipule, entre autres, que ces dernières sont conformes au règlement de placement (art. 49a OPP2) et que les dispositions en matière de sécurité et répartition du risque selon l'art. 50 OPP2 sont respectées.

Réfléchir pour garantir la pérennité du système

Alors que le modèle des trois piliers est dans la tourmente, Les Retraites Populaires ne restent pas impassibles. Faisant entendre notre voix, nous nous engageons pour la pérennité du système.

Les turbulences enregistrées sur les marchés financiers au cours des dernières années mettent à mal le modèle helvétique des trois piliers cité jusqu'alors comme exemple de complémentarité et de stabilité. La baisse des rendements a également mis en évidence la difficulté de remédier à l'accroissement de la longévité des assurés et la forte augmentation des charges liées au nombre croissant d'invalides.

Les Retraites Populaires, actives aussi bien dans le domaine de la gestion d'importantes caisses de pensions que celui de l'assurance-vie, sont fortement concernées et impliquées par la situation de la prévoyance et formulent quelques réflexions quant à son évolution.



Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Les décisions prises dans le domaine de la prévoyance professionnelle prennent effet progressivement et développent leurs conséquences sur plusieurs décennies. La situation actuelle demande une approche réfléchie et concertée. Une grande responsabilité repose maintenant sur les autorités fédérales chargées de définir les conditions cadres sur la base de la situation à fin 2002.

Les temps changent

Hier de nombreux experts regrettaient la trop grande prudence des responsables de caisses de pensions, peu enclins à augmenter la part investie en actions ou à distribuer les fonds libres disponibles. Aujourd'hui, la situation est toute autre et les recommandations ont viré de 180°. Dans le cadre des mandats confiés, Les Retraites Populaires tentent d'éviter les excès dans un sens comme dans l'autre. Elles ont toujours privilégié une répartition équilibrée des investissements entre les titres de participations, les créances et l'immobilier. Signalons que plusieurs projets immobiliers locatifs ont été menés à bien au cours de cet exercice afin de tirer parti de taux de rendement intéressants et de lutter contre la pénurie de logements dans le canton de Vaud.





Un modèle à conserver

Le modèle des trois piliers qui permet d'associer les principes de la répartition à ceux de la capitalisation et la possibilité pour l'assuré de contribuer concrètement à sa prévoyance en sélectionnant un produit qui lui convient a largement fait ses preuves.

Contribuons à ce que les réflexions en cours visent à garantir la pérennité du système en adaptant les conditions cadres.

Les Retraites Populaires s'engagent à contribuer aux réflexions et initiatives en cours afin de permettre au modèle de prévoyance auquel elles croient de poursuivre son développement même dans des périodes plus difficiles.

Daniel Schmutz Président du Conseil d'administration

Maintenir une stratégie cohérente dans la durée

Les Retraites Populaires n'ont pas été épargnées en 2002 par les difficultés continues des marchés boursiers. L'exercice doit pourtant être jugé avec nuances, et les fondamentaux de notre métier nous invitent à garder confiance en l'avenir.

L'exercice 2002 restera gravé dans nos mémoires comme un exercice particulièrement difficile pour Les Retraites Populaires comme pour tous les acteurs de l'assurance vie et de la prévoyance professionnelle. Nous n'échappons pas, en effet, aux conséquences de la chute ininterrompue des marchés boursiers depuis 3 ans.

Deux activités à distinguer

Pour l'analyse de l'exercice passé, il convient de distinguer notre activité de gestion de mandats et celle d'assureur sur la vie



Dans le premier domaine, un nouveau mode de facturation de nos services a été négocié avec nos partenaires et clients que sont la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, la Caisse intercommunale de pensions, Forces Vives et l'Organe cantonal de contrôle. Ce nouveau modèle, plus transparent et plus simple, permet aux Retraites Populaires d'enregistrer dans leurs produits les différents forfaits facturés à leurs mandants et dans leurs charges l'ensemble des coûts y

Cette activité s'est révélée financièrement équilibrée et confirme la pertinence des tarifs avantageux qui sont appliqués. Les Retraites Populaires poursuivent leurs efforts de modernisation de cette plateforme de gestion afin d'être en mesure de l'adapter à l'évolution constante des besoins des mandants. Un nouveau pas a d'ailleurs été franchi en 2002 avec la certification ISO 9001/PM 9001 de la Direction générale, des divisions Etat major (Juridique, Informatique, Communication, Ressources humaines) et Logistique et contrôle.

Quant à l'activité d'assureur sur la vie (RPVie), qui couvre les domaines des 2ème et 3ème piliers, elle a été marquée par deux faits majeurs :

- Un record d'encaissement qui atteint 423 millions de francs. Hors éléments extraordinaires, représentant 126 millions de francs (voir page 8), la progression de 8 % de l'encaissement dépasse celle du marché et démontre le potentiel de développement de RPVie dans ce marché pourtant saturé.
- Un rendement des capitaux placés fortement négatif, en particulier à cause de l'enregistrement comptable de correctifs de valeurs de plus de 143 millions de francs.

Malgré une allocation d'actifs plus diversifiée et plus prudente que les grandes caisses de pensions suisses, la chute des actions suisses et étrangères pèse de tout son poids dans ce résultat.

Envisager l'avenir avec sérénité

Dans ces conditions, et pour la troisième fois de son histoire, RPVie se trouve en situation de léger découvert. Cette situation, certes sérieuse, ne doit pas être dramatisée compte tenu des mesures d'assainissement prises. Ces mesures, à l'instar de celles utilisées par les autres acteurs du marché, touchent les tarifs garantis (baisse du taux technique et des participations aux excédents), la compression des frais généraux (toujours inférieurs à ceux du marché) et l'allocation des actifs (poids plus élevé des placements en immobilier, prêts et obligations).

Pour faire face à ses obligations, compte tenu du long terme qui régit ses engagements, RPVie reste convaincue de la nécessité de conserver une part raisonnable de ses placements en actions. Ces dernières doivent être de première qualité afin de bénéficier pleinement, le moment venu, de la reprise. C'est sur la durée, comme l'a démontré le passé, que le maintien d'une stratégie cohérente porte ses fruits. Il importe de s'en souvenir, au moment où certains prônent des changements drastiques. Nous sommes, pour notre part, les partisans d'une stratégie à long terme qui tienne compte des enseignements ressortant de l'évolution récente.

Dans ce cadre, Les Retraites Populaires envisagent toujours l'avenir avec sérénité, et poursuivent avec engagement leur mission, qui est de promouvoir la prévoyance tant individuelle que collective, en garantissant son accès à tous.

Claude Richard Directeur général

(pub RPVie)

Garder le cap malgré la tempête

Après une fin de siècle fructueuse, le marché suisse de l'assurance vie souffre de ce début de millénaire tumultueux.

Les économies suisse et mondiale ont entamé depuis la fin de l'année 2000 une longue période de baisse tant au niveau des actions que des taux d'intérêt. Dans ce contexte, les compagnies d'assurances et les caisses de pensions ont souffert puisque les rendements réalisés ont été inférieurs à ceux qu'elles doivent servir à leurs assurés.

La prévoyance professionnelle en effervescence

La prévoyance professionnelle a été le premier domaine à marquer des signes d'agitation durant l'été 2002. Les conséquences ont été la baisse du taux d'intérêt LPP de 4% à 3.25% et le retrait de quelques compagnies d'assurances de ce marché.

RPVie, quant à elle, maintient sa vocation de promotion de la prévoyance dans le canton de Vaud auprès des particuliers et des PME vaudoises. Conformément à notre statut de mutuelle, nous acceptons toutes les entreprises même avec un seul et unique employé. Naturellement, nous prenons toutes les mesures nécessaires afin de maintenir les frais de gestion de ce secteur au plus bas pour en faire une activité profitable. Et ce profit sera intégralement restitué à nos assurés puisque nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer.







La transparence, une garantie pour le long terme

Le monde de l'assurance ne bénéficie pas d'une image très flatteuse auprès du grand public. Le domaine est jugé complexe, à raison, très réglementé et peu transparent. Si nous ne pouvons guère agir sur les deux premiers points, améliorer la transparence dans le domaine des assurances est pour nous incontournable, tant dans le 2e que le 3e pilier. Concrètement, l'ensemble de notre communication sera passé en revue afin de le rendre le plus clair possible.

Prévoir l'imprévisible

Encore plus dans une période tourmentée comme celle que nous vivons aujourd'hui, les compagnies d'assurances ont un rôle important à jouer dans la société. Tant dans le domaine non-vie que dans le domaine vie, les assurances apportent une certaine sérénité aux assurés en les couvrant contre les risques qu'ils affrontent tous les jours.

Notre métier fait notre fierté : l'assureur prend les risques à sa charge.

Alain Pahud Directeur RPVie, mutuelle d'assurances

2002, une année contrastée

Dans un marché en progression de 6%, RPVie réalise un bon exercice 2002 avec une hausse de l'encaissement de primes de 8% pour un montant de CHF 297 millions en 2002, contre CHF 275 millions en 2001.

Afin de pouvoir comparer l'exercice 2002 aux exercices précédents, deux éléments extraordinaires totalisant CHF 126 millions ne sont pas pris en compte : la reprise des Fonds de prévoyance de André SA et une augmentation extraordinaire des coassurances. Dans ces conditions, l'encaissement de primes atteint CHF 423 millions, soit l'encaissement le plus élevé de RPVie.

2e pilier : croissance continue

A l'instar des deux années précédentes, le 2e pilier poursuit sa croissance en 2002 pour atteindre CHF 240 millions, soit 16% d'augmentation. La progression touche à la fois les assurances offertes aux PME vaudoises ainsi que les polices de libre passage RPVie Arc-en-Ciel.

Il est important de préciser ici qu'une partie de cette augmentation de l'encaissement du 2e pilier est naturelle. En effet, ce marché est en croissance « forcée » puisque le 2e pilier n'a pas encore atteint son régime de croisière, régime qu'il atteindra en 2025, 40 ans après l'introduction de la LPP. De plus, l'intérêt LPP (4% en 2002) vient augmenter avec les cotisations chaque année les avoirs des assurés.

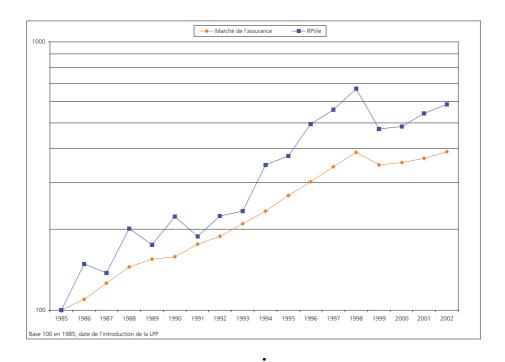
3e pilier : baisse des rentes et hausse des capitaux

L'année 2002 a été marquée dans le 3e pilier par des baisses des participations aux excédents accordées et projetées, tant dans les assurances de rentes que dans les assurances de capitaux. L'effet de ces mesures a été différemment apprécié par le marché puisque les assurances de rentes ont diminué de 27%, alors que les assurances de capitaux ont augmenté de 42%. Ce dernier chiffre illustre l'attrait de produits offrant des garanties de rendement dans un contexte financier délicat.

Les prestations

Le total des prestations versées par Retraites Populaires Vie en 2002 atteint CHF 251 millions contre CHF 205 millions en 2001. Si l'on fait abstraction d'un remboursement extraordinaire de coassurance de CHF 14.5 millions, l'exercice « normal » atteint CHF 236.5 millions, soit une augmentation de 15 %. Les rentes payées s'élèvent à CHF 77 millions et les capitaux remboursés à CHF 174 millions.

Comme les années précédentes, l'augmentation des prestations est le fait de la forte augmentation du portefeuille, notamment dans le 2e pilier. Le nombre des départs volontaires reste à un niveau bas, tant dans le 2ème pilier que dans le 3ème pilier.



Paiements de prestations en francs suisses

Rentes 2ème pilier	2002	2001
De vieillesse	13'532'247.65	8'416'078.25
D'invalidité	2'537'570.65	2'211'566.20
De conjoints survivants	1'909'358.90	1'199'675.65
D'enfants	445'394.45	322'033.30
De réassurances acceptées	3'557'390.45	2'388'001.70
De coassurances acceptées	761'712.00	321'377.00
	22'743'674.10	14'858'732.10
Capitaux remboursés 2ème pilier		
Prestations de libre passage versées à d'autres institutions	111'151'650.28	89'073'342.85
Prestations de libre passage versées en espèces	15'316'454.75	11'706'355.80
Prestations de vieillesse	4'070'283.60	6'242'243.90
Prestations de décès	1'777'725.70	983'938.65
Prestations pour encouragement à la propriété du logement + divorce	7'563'164.45	7'163'551.95
Divers	421'549.75	225'111.05
Prestations de réassurances acceptées	1'069'198.00	1'368'109.00
Prestations de coassurances acceptées	23'524'263.65	9'257'121.65
	164'894'290.18	126'019'774.85
Rentes 3ème pilier		
Assurances différées	22'589'804.15	21'990'093.30
Assurances "indépendants"	511'244.95	507'273.95
Assurances temporaires et survie	1'211'396.20	1'216'927.00
Assurances immédiates	30'098'826.40	28'710'627.53
Assurance-capital	84'689.60	110'812.45
Assurances multimonnaies	327'086.90	226'873.30
	54'823'048.20	52'762'607.53
Capitaux remboursés 3ème pilier		
Assurances de rentes différées	6'939'491.75	5'853'640.75
Assurances "indépendants"	25'590.00	24'062.00
Assurances de rentes immédiates	4'339'354.95	5'427'602.60
Assurance-capital	1'119'339.05	490'720.90
Assurances multimonnaies	55'861.75	0.00
	12'479'637.50	11'796'026.25
=	 =	

Nos solutions d'assurance-vie favorisent la qualité de vie

RPVie propose des produits d'assurance-vie qui permettent à chacun de prévoir et d'épargner à son rythme et selon ses besoins.

2ème pilier

>> caisses de retraite ou prévoyance professionnelle

Pour les entreprises, RPVie propose trois options, sous l'appellation «RPVie Entreprise» :

Le plan LPP

Il respecte les exigences légales minimales telles qu'elles sont prévues par la LPP.

Le plan LPP Plus

Il renforce de manière générale les prestations du plan Minimum LPP et permet diverses options dans les domaines des cotisations, du salaire et des prestations.

La solution complémentaire LPP Cadres Elle permet aux entreprises d'offrir, à leurs cadres notamment, un complément d'assurance adapté à leur propre situation.

Pour les employés, RPVie offre les produits :

RPVie Arc-en-Ciel

Le pont entre deux caisses de retraite destiné à celui qui quitte ou perd son emploi et ne le remplace pas immédiatement.

RPVie Abri

La solution pour celui qui consacre une part de son 2ème pilier à son logement et qui veut maintenir sa couverture décès et invalidité.

3ème pilier

>> épargne individuelle

RPVie propose une gamme complète de produits, tant dans les assurances de rentes que dans les assurances de capitaux.

Assurances de rentes

RPVie Rente Viagère Différée

L'assuré dimensionne son épargne année après année et s'assure ainsi, à partir d'une échéance librement choisie, le versement d'une rente de retraite régulière jusqu'à la fin de sa vie.

RPVie Rente Viagère Immédiate

L'assuré verse un capital en une fois et RPVie détermine le montant de la rente qui lui sera aussitôt versée, au rythme d'une périodicité qu'il aura choisie.

	2º pilier	3 ^e pilier	
prévoir	[Entreprise]	[Abri] [Refuge] [Indépendant] [Rente différée]	
pré	[Abri]		
épargner		Duo primes périodiques [Epargne]	
investir	[Arc-en-Ciel]	[Duo prime unique] [Rente immédiate]	



L'assuré finance, par une prime unique, une rente qui lui sera servie pendant une période définie, par exemple entre sa retraite anticipée et l'âge de l'AVS.

RPVie Indépendant

Idéale pour un indépendant, cette assurance offre un plan de prévoyance sur mesure pour couvrir les besoins de la famille en matière de retraite, d'invalidité et de décès.

La prestation fournie exclusivement par RPVie : «L'exclusive» de RPVie

L'assurance de rente dans sa variante «exclusive», qui garantit aux ayants droit de l'assuré le remboursement intégral, à son décès, du capital investi, même si des rentes lui ont été versées.

Assurances-vie ou assurances de capitaux

RPVie Duo

(assurance-vie mixte, décès et épargne) Financé par une prime unique ou par des primes périodiques, RPVie Duo apporte la sérénité que procure l'alliance de l'épargne et de la prévoyance.





Tarana Ta

RPVie Refuge

(assurance-vie au décès)

Financé également par un versement unique ou par des versements périodiques, RPVie Refuge offre un capital immédiat aux bénéficiaires en cas de décès du souscripteur. C'est la certitude qu'en cas de décès prématuré, la famille pourra faire face aux engagements financiers.

RPVie Epargne

(assurance en cas de vie)

Financé par des versements périodiques, RPVie Epargne permet à chacun d'épargner à un taux d'intérêt nettement supérieur aux comptes d'épargne bancaires.

Ces assurances de rentes ou de capitaux peuvent également être constituées sous forme de prévoyance liée et bénéficier ainsi des avantages fiscaux sur les plans fédéral, cantonal et communal.

Eléments de mise en perspective

2002 a été la plus difficile des trente dernières années en termes de performance pour tous ceux qui avaient une pondération en actions et en monnaies étrangères.





Le Conseil d'administration des Retraites Populaires détermine une allocation stratégique des actifs à 5 ans. Elle se fait sur la base d'une proposition élaborée par la Direction générale avec le concours d'un comité de placements bénéficiant de l'appui de conseillers externes.

En outre, le Conseil d'administration fixe annuellement l'allocation tactique qui doit permettre, à terme, d'atteindre l'allocation stratégique des actifs.

Le comité des valeurs mobilières indique les secteurs d'investissement. La division Finances exécute et choisit les titres. Elle suit les mandats de gestion externes.

Le comité des valeurs immobilières étudie les opportunités du marché (achats, ventes, rénovations). Il s'occupe de l'opérationnel et suit les gérances externes.

Le comité des investissements non-traditionnels étudie et sélectionne les propositions de placements dans ce secteur. La division Finances établit les préavis décisionnels pour le Conseil d'administration et s'occupe du suivi des positions prises

La Direction générale contrôle à la fois le respect des allocations tactiques et stratégiques.

Les placements en titres

Dans la continuation de l'année précédente, l'année écoulée s'est traduite par une très grande volatilité. Dur constat pour le monde de la finance : ces situations de grandes fluctuations tendent à devenir une règle et non plus des épisodes.

En 2002, le marché des actions dans son ensemble a essuyé de fortes pertes dépassant souvent les 20 % de baisse. De ce fait, on peut dire que les bourses ont connu depuis le printemps 2000 une des pires périodes depuis près d'un siècle. Dans l'histoire, cette période est proche de celles des années trente ou du milieu des années septante en termes de corrections boursières.

Sur le plan des taux d'intérêt, les politiques monétaires très expansives des banques centrales ont fait pression sur le marché des capitaux. En conséquence, les taux d'intérêt ont connu leur plus bas niveau depuis près de 50 ans... Pour les institutionnels, la rentabilité s'en trouve fortement amenuisée.

Dans ce contexte, la politique de placements a été revue à plusieurs reprises afin de minimiser les risques encourus sur les actions. Des critères entrées – sorties ont été mis en place durant l'année écoulée et une procédure a été déterminée pour les investissements ne remplissant plus nos barèmes sur un plan qualitatif et quantitatif. De plus, notre exposition en obligations suisses et en devises étrangères (principalement en Euro) a été sensiblement augmentée.

En conclusion, 2002 a été la plus difficile des trente dernières années en terme de performance pour tous ceux qui avaient une pondération en actions et en monnaies étrangères. Le rendement négatif des titres en 2002 s'explique essentiellement par le krach boursier malgré une rentabilité positive sur les obligations.

Nous nous attendons à ce que cette volatilité élevée perdure sur les bourses mondiales. De ce fait, nous allons poursuivre nos efforts sur les axes suivants :

- 1. Améliorer la diversification du portefeuille par style de gestion et par région.
- 2. Réduire les risques spécifiques en améliorant les critères entrées sorties.
- 3. Saisir les opportunités d'investissements lors d'exagérations de marché.

Les placements en investissements non-traditionnels

Dans le cadre du concept mis en place et des règles déterminées par le Conseil d'administration, les efforts ont porté principalement sur les axes suivants :

- 1. Recherche de fonds dans le domaine du « private equity » répondant à nos critères d'investissements. Dans ce marché en consolidation, de réelles opportunités existent pour l'investisseur avec un horizon temporel à moyen et à long termes.
- 2. Etude et placements dans des « hedge funds ». La diminution de la volatilité de ce type de placements par rapport aux actifs traditionnels, la diversification de gestion et les espérances de rendement intéressantes nous ont convaincu de poursuivre les investissements dans ces fonds de couverture, mais de manière très sélective.

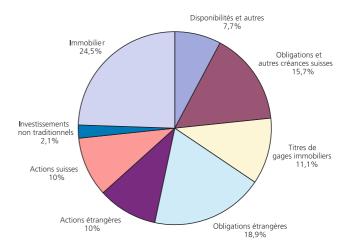
En 2002, la rentabilité négative de ce type de placements provient essentiellement de notre méthode très prudente d'évaluation de ces actifs.

Les placements en prêts hypothécaires et directs

Ce type de placement offert à la population vaudoise représente plus de 10 % de nos actifs. Malgré une concurrence qui s'est renforcée dans le courant de l'année, nous poursuivons notre politique rigoureuse par une évaluation prudente du bien immobilier engagé et par l'étude approfondie de la capacité financière du débiteur. Cette approche nous a permis de limiter considérablement le contentieux dans ce secteur. Nous poursuivrons dans cette approche sélective.

Afin de maintenir notre portefeuille de grande qualité, nous avons adapté nos conditions à celles du marché, sans déroger à nos critères de base en termes de gestion des risques. Si la diminution de rentabilité due à la baisse des taux du marché est un constat, ce type de placements continue d'être intéressant pour une institution comme RP Vie. Il constitue une réelle diversification dans l'allocation des actifs et plus spécifiquement dans l'apport de rentabilité, surtout vis à vis des liquidités ou des obligations suisses.

Répartition des placements selon OPP2



Dans la répartition ci-dessus, la part des investissements non-traditionnels «immobilier» a été ajoutée à la rubrique immobilier.







RPVie - mutuelle d'assurances Rapport annuel 2002

Les comptes annuels

Compte de profits et pertes en francs suisses

	2002	2001
Produits		
Primes 2ème pilier	365'741'778.98	206'316'912.08
Primes 3ème pilier (assurances de rentes)	43'308'015.19	59'221'789.93
Primes 3ème pilier (assurances de capitaux)	13'554'218.00	9'513'779.85
Prestations des réassureurs et recettes diverses	54'642'428.67	6'004'951.65
Produits des placements	167'057'146.05	159'963'857.27
Produits des mandats de gestion	27'076'513.09	0.00
Commissions de gérance et placement	0.00	1'967'224.05
Prélèvements de divers provisions et fonds	4'896'776.72	42'151'400.59
	676'276'876.70	485'139'915.42
Charges		
Rentes 2ème pilier	22'743'674.10	14'858'732.10
Rentes 3ème pilier	54'823'048.20	52'762'607.53
Capitaux remboursés 2ème pilier	164'894'290.18	126'019'774.85
Capitaux remboursés 3ème pilier	12'479'637.50	11'796'026.25
Primes de réassurance et prestations diverses	13'349'581.87	10'657'220.70
Prestations de divers fonds	1'496'776.72	404'400.59
Frais généraux, d'acquisition et de mandats	45'403'661.86	17'474'740.39
Impôts directs (immobilier non-compris)	266'000.00	340'000.00
Charges des placements	336'501'462.63	191'551'175.13
Attributions à divers provisions et fonds	6'487'620.15	3'082'960.20
Attributions aux provisions techniques	17'831'123.49	56'192'277.68
	676'276'876.70	485'139'915.42

Bilan au 31 décembre en francs suisses

	2002	2001
Actif		
Disponibilités	122'303'336.91	108'693'880.44
Débiteurs et créances à court terme	54'049'855.80	47'226'386.73
Actifs transitoires	17'638'453.78	19'348'259.64
Frais d'acquisition activés	4'001'914.30	0.00
Débiteurs et prêts à long terme	323'857'643.25	298'403'913.55
Investissements non-traditionnels	58'634'715.69	27'429'424.84
Titres	1'410'921'042.83	1'554'257'064.00
Mobilier, machines, matériel	6'244'000.00	3'093'505.00
Immobilier	643'239'959.80	575'646'475.50
	2'640'890'922.36	2'634'098'909.70
Passif		_
Créanciers et dettes à court terme	28'932'848.11	15'015'978.23
Passifs transitoires	8'177'874.12	7'835'730.97
Créanciers à long terme	185'799'333.65	212'688'300.94
Provisions diverses	7'300'000.00	7'350'000.00
Fonds d'amélioration des immeubles	28'050'000.00	25'000'000.00
Fonds divers	6'396'639.19	7'805'795.76
Provisions techniques	2'376'234'227.29	2'358'403'103.80
	2'640'890'922.36	2'634'098'909.70

Annexes

1) Principes comptables et d'évaluation

Disponibilités

Les valeurs au bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles représentent les sommes effectivement dues à l'Institution. Les comptes en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Débiteurs et créances à court terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'Institution. Des provisions pour risques spécifiques figurent sous la rubrique "provisions diverses".

Frais d'acquisition activés

Dès l'exercice 2002, les frais d'acquisition sont activés selon les dispositions de l'Office fédéral des assurances privées (Zillmérisation).

Débiteurs et prêts à long terme

Les débiteurs et prêts à long terme représentent les sommes effectivement dues à l'Institution. Des provisions pour risques spécifiques figurent sous la rubrique "provisions diverses".

Investissements non-traditionnels

Les actions et créances des investissements non-traditionnels sont comptabilisées au prix de revient mais au maximum à leurs valeurs vénales. Des amortissements et des provisions sont enregistrés pour tenir compte des risques spécifiques et de marché.

Titres

Obligations et autres créances

Les obligations suisses et autres créances sont évaluées à la valeur nominale. Les obligations en monnaies étrangères, les parts de fonds de placement et les mandats de gestion sont inscrits globalement au bilan à hauteur du capital investi par l'Institution, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions

Les actions, parts de fonds de placement et mandats de gestion sont estimés globalement à la valeur investie par l'Institution, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture et de rentabilité du portefeuille.

Provision sur titres

La rubrique "provisions diverses " figurant au passif du bilan comprend une provision sur titres destinée à se prémunir contre les risques de placement et de marché.

Immobilier

Immeubles et investissements sur immeubles en propriété

Les immeubles sont portés au bilan au prix de revient sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les investissements sur immeubles sont généralement augmentés des intérêts intercalaires calculés. Le Fonds d'amélioration des immeubles figurant au passif du bilan est destiné à couvrir des dépenses de rénovation. Au 31 décembre, une attribution de 0.5 % du capital moyen des immeubles est enregistrée dans ce fonds.

Parts de fonds de placements immobiliers Les parts de fonds de placements immobiliers sont estimées globalement à la valeur investie par l'Institution, mais au maximum à la valeur boursière.

Provisions techniques

Il s'agit des provisions techniques nécessaires à couvrir les engagements futurs en faveur des assurés. Au 31 décembre, cette provision enregistre les mouvements ressortant du compte de profits et pertes de l'exercice. L'évaluation technique est réalisée par l'actuaire-conseil dans le courant de l'année suivante et vérifiée par l'expert technique désigné par le Conseil d'Etat.

Informations requises par l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2)

En tant qu'Institution soumise aux dispositions de la LPP pour l'activité du 2ème pilier, une annexe aux comptes annuels a été établie, ceci conformément à l'article 47 al. 3 OPP2. Cette annexe, faisant partie intégrante des comptes annuels, n'a pas été reproduite dans le présent rapport en raison de la spécificité des informations requises.

2) Commentaires relatifs au compte de profits et pertes

Produits

Primes 2ème pilier

Dans cette rubrique, sont regroupées les primes reçues dans les catégories d'assurances de groupes et les assurances collectives. Les assurances de groupes englobent les caisses de retraite des PME, les polices de libre-passage Arc-en-ciel, les polices Abri, les réassurances et les coassurances acceptées. La forte augmentation des primes encaissées en 2002 résulte notamment de la reprise d'un portefeuille important de rentes de vieillesse.

Primes 3ème pilier (assurances de rentes)

Figurent dans cette rubrique les primes perçues pour les assurances individuelles de rentes viagères différées et immédiates, ainsi que celles des assurances multimonnaies.

Primes 3ème pilier (assurances de capitaux)
Duo (assurance-vie mixte, décès et épargne), Refuge
(assurance décès) et Epargne (assurance en cas de vie) sont
nos assurances de capitaux. L'encaissement est composé de
primes uniques et périodiques, y compris les affaires Bancas
réalisées en collaboration avec la Banque Cantonale
Vaudoise.

Prestations des réassureurs et recettes diverses Ce poste enregistre principalement les prestations versées par les coassurances cédées ainsi que les versements au compte de dépôt de l'assurance-capital.

Produits des placements

Ce poste regroupe les revenus de l'ensemble des capitaux investis figurant au bilan. On y trouve en particulier les produits des titres, des investissements non-traditionnels, les revenus des immeubles et les intérêts des prêts hypothécaires. Suite aux difficultés rencontrées sur les marchés boursiers, les revenus des titres ont subi des baisses successives en 2001 et 2002 alors que les produits sur investissements non-traditionnels, les intérêts sur débiteurs et prêts à long terme ainsi que les produits d'immeubles enregistraient une sensible progression.

Produits des mandats de gestion

Dès 2002, ce poste enregistre les indemnités des différentes institutions pour lesquelles les Retraites Populaires assurent la gestion. Nous renvoyons également aux commentaires figurant sous la rubrique « Frais généraux, d'acquisition et de mandats ».

Commissions de gérance et placement des capitaux Ces commissions résultent d'une calculation interne permettant à chaque catégorie de placement d'enregistrer des charges comparables, qu'elle soit gérée en interne ou en externe. Depuis l'exercice 2002, ces commissions sont comprises dans les mandats de gestion.

Prélèvements de divers provisions et fonds Les prélèvements effectués concernent principalement les provisions pour risques sur titres pour compenser partiellement les ajustements de valeurs rendus nécessaires par l'évolution des marchés boursiers.

Charges

Rentes 2ème pilier

Ce sont des rentes de vieillesse, d'invalidité et de survivants provenant des assurances de groupes et collectives, de réassurances et coassurances acceptées. La forte augmentation des rentes payées en 2002 résulte de la reprise d'un portefeuille de rentes de vieillesse.

Rentes 3ème pilier

Ce poste comprend les nombreuses rentes viagères servies ainsi que des rentes de survie et d'invalidité.

Capitaux remboursés 2ème pilier

Il s'agit des capitaux versés conformément à la Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LFLP) ainsi qu'à la Loi fédérale sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle, les prestations de réassurances et coassurances acceptées. Cette rubrique peut varier fortement d'une année à l'autre en fonction des mouvements de personnel au sein des entreprises affiliées.

Capitaux remboursés 3ème pilier

On trouve principalement dans ce poste les capitaux versés en cas de décès.

Primes de réassurances et prestations diverses Cette rubrique enregistre principalement les primes libérées dans les 2ème et 3ème piliers, les primes de réassurances cédées et les prélèvements du compte de dépôt de l'assurance-capital.

Frais généraux, d'acquisition et de mandats
En 2001, l'ensemble des frais généraux a été réparti entre les organismes sous gestion. Par conséquent, le montant figurant dans le compte de profits et pertes comprend uniquement la part de frais imputable à l'activité d'assurance-vie. Depuis 2002, les frais généraux des Retraites Populaires sont facturés aux organismes sous gestion. Par conséquent, le compte de profits et pertes comprend l'intégralité des frais généraux des Retraites Populaires et fait apparaître distinctement les produits résultant des mandats de gestion.

Impôts directs (immobilier non compris)
Cette charge fiscale provient de notre activité dans le 3ème pilier.

Charges des placements

Cette rubrique englobe l'ensemble des charges relatives aux placements de fonds tels que les amortissements, les ajustements de valeurs du portefeuille de titres et des investissements non-traditionnels, l'entretien des immeubles et les frais liés à la gestion (courtages, droits de garde, timbres et taxes, commissions de gérance, etc.). L'évolution

boursière en 2001 et 2002 nous a conduits à adapter la valeur comptable d'une grande partie de nos titres à leur valeur boursière.

Attributions à divers provisions et fonds

En 2002, les principales augmentations concernent le fonds d'amélioration des immeubles et la provision pour prêts hypothécaires.

Attributions aux provisions techniques

Il s'agit de l'ensemble des différentes ressources permettant d'alimenter le fonds nécessaire à couvrir les engagements d'assurances futurs. Le faible rendement des capitaux ne permet pas de couvrir l'attribution des intérêts aux provisions techniques. L'excédent technique au 1er janvier 2002 ne permet pas de couvrir intégralement cette insuffisance de rendement.

Commentaires relatifs au bilan

Actif

Disponibilités

Sous ce titre, sont regroupés les comptes de chèques postaux et comptes courants bancaires à vue.

Débiteurs et créances à court terme

Cette rubrique contient les créances à percevoir dans les 12 mois, notamment les placements à terme, l'impôt anticipé à récupérer et les débiteurs divers.

Actifs transitoires

Ce poste comprend principalement les intérêts courus, les primes à recevoir et divers comptes de régularisation.

Frais d'acquisition activés (Zillmérisation)

Cette rubrique permet de tenir compte de l'amortissement échelonné des frais relatifs au paiement de la commission d'acquisition sur toute la durée du contrat d'assurance à primes périodiques, alors que cette commission est payée en une seule fois au courtier en début de contrat. Ceci représente donc une avance de commission des années 2000 à 2002, qui sera amortie progressivement jusqu'à la fin des contrats y relatifs.

Débiteurs et prêts à long terme

Cette rubrique réunit les créances hypothécaires, les prêts aux corporations de droit public et les prêts sur polices.

Investissements non-traditionnels

Cette rubrique comprend les investissements dans le private equity, les hedge funds et le soutien économique, ainsi que la participation détenue dans la Compagnie d'assurances sur la vie Forces Vives. Seule la valeur vénale des hedge funds au 31 décembre 2002 dépasse quelque peu la valeur comptable.

Titres

Suite aux turbulences enregistrées dans les divers marchés boursiers mondiaux, les valeurs comptables des actions suisses et étrangères et des obligations étrangères ont été ramenées aux valeurs boursières.

Mobilier, machines, matériel

Ce poste comprend le solde des investissements restant à amortir concernant le mobilier, les machines et l'informatique.

Immobilier

Cette rubrique comprend le patrimoine immobilier des RP détenu en nom propre, ainsi que des parts de fonds de placement immobilier.

Passif

Créanciers et dettes à court terme

Sous ce titre sont regroupés les prestations d'assurances échues envers des preneurs d'assurances, des réassureurs, des coassureurs et les comptes courants liés à la gestion des mandats et des immeubles.

Passifs transitoires

Ce poste comprend principalement des loyers et des primes reçus d'avance, ainsi que divers comptes de régularisation.

Créanciers à long terme

Cette rubrique englobe le compte courant de la Caisse de pensions ECA-RP et les comptes de dépôt des réassureurs, des cédantes et de Forces Vives.

Provisions diverses

Dans cette rubrique figurent notamment les provisions pour débiteurs douteux. L'évolution des marchés boursiers en 2002 fait que la provision concernant les titres a été totalement dissoute au 31 décembre.

Fonds d'amélioration des immeubles

Ce fonds est destiné à prendre en charge d'importants travaux de rénovation qui peuvent être effectués sur les immeubles et qui sont économiquement nécessaires.

Provisions techniques

Cette rubrique englobe les provisions mathématiques nécessaires pour couvrir les engagements futurs en faveur des assurés. Elle contient également les excédents réalisés, mais non encore distribués. L'insuffisance d'attribution aux provisions techniques, résultant du faible rendement des capitaux en 2002, n'a pas pu être intégralement couverte par l'excédent technique qui subsistait au 1er janvier 2002. En valeur comptable, les Retraites Populaires présentent un découvert technique au 31 décembre 2002. Toutefois, en considérant tous les actifs à leurs valeurs vénales ce découvert est en grande partie compensé.

Rapport de l'organe de révision

KPMG Fides Peat Lausanne











Services aux Institutionnels

Rue Caroline 11 Case postale 288 1001 Lausanne Tél. 021 348 21 11

www.lesrp.ch



Siège Rue Caroline 11 Case postale 288 1001 Lausanne Tél. 021 348 23 29

www.rpvie.ch info@rpvie.ch

Agence d'Yverdon-les-Bains Rue de la Plaine 51 Case postale 1401 Yverdon-les-Bains Tél. 024 426 45 22

Agence World Trade Center Lausanne Av. Gratta-Paille 2 Case postale 456 1000 Lausanne 30 Grey Tél. 021 348 28 10